

SINGAPOUR

Amnesty International sera présente au procès en appel de Tang Liang Hong, membre de l'opposition condamné pour diffamation

Index AI : ASA 36/03/97

Un représentant d'Amnesty International, l'avocat établi à Hong Kong Gerard McCoy, également Queen's Counsel (titre accordé par la reine d'Angleterre aux avocats de renom), doit assister au procès en appel de Tang Liang Hong, ancien candidat aux élections parlementaires du Parti des travailleurs (WP), un mouvement d'opposition, qui s'ouvrira le lundi 22 septembre devant la Cour d'appel de Singapour.

Tang a interjeté appel de plusieurs décisions de justice le condamnant à verser un total de 5,65 millions de dollars US à titre de dommages-intérêts pour avoir, semble-t-il, diffamé le ministre Lee Kuan Yew, le Premier ministre Goh Chok Tong et d'autres hauts responsables du parti au pouvoir, le People's Action Party (PAP, Parti d'action populaire), au cours de la campagne qui a précédé le scrutin de janvier 1997.

Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles le gouvernement singapourien a intenté des actions civiles pour diffamation contre des opposants politiques, au mépris du droit qui est le leur d'exprimer librement et pacifiquement leurs convictions, afin de les empêcher de prendre part à la vie publique.

En août, l'organisation de défense des droits de l'homme a également envoyé un observateur au procès de J. B. Jeyaretnam, dirigeant du WP, qui aurait diffamé de hauts responsables du PAP en évoquant publiquement les déclarations faites par Tang Liang Hong à la police, dans lesquelles il mettait ces hommes en cause. Si Jeyaretnam devait être condamné à verser des dommages-intérêts élevés, il pourrait se trouver en cessation de paiement et, à ce titre, être exclu des rangs du Parlement.

Informations générales

Au cours de la campagne qui a précédé les élections de janvier 1997, le candidat de l'opposition Tang Liang Hong (soixante et un ans), un avocat membre de la communauté chinoise peu connu jusqu'alors, travaillant également dans l'éducation, a été publiquement accusé par de hauts responsables du PAP d'être « anti-chrétiens » et un « chauvin chinois ». Étant donné l'importance extrême accordée à Singapour à la préservation de l'harmonie raciale et religieuse au sein de la population, ces accusations étaient des plus graves. Selon certaines sources, Tang a reçu un certain nombre de menaces de mort par courrier et par téléphone, et a fait à deux reprises à la police des déclarations mettant en cause Goh, Lee ainsi que d'autres membres du PAP, qu'il a accusés de s'être livrés à de fausses déclarations et d'avoir incité certains groupes religieux à le haïr. Au cours du scrutin qui a suivi, le PAP a remporté 81 sièges sur 83. Tang a été battu dans sa circonscription, mais son mouvement y a recueilli 45 p. cent des suffrages.

Après les élections, Goh, Lee et d'autres membres du PAP ont intenté 13 actions civiles contre Tang, l'accusant de les avoir diffamés dans ses déclarations à la police. Tang a quitté Singapour en se disant préoccupé par les menaces de mort qui lui avaient été adressées et en mettant en avant la nécessité de procéder à certains arrangements en vue d'assurer sa défense. En attendant le prononcé des jugements, les tribunaux ont ordonné le gel d'actifs appartenant à Tang pour un montant de 7,9 millions de dollars US. Le passeport de sa femme a été temporairement confisqué, parallèlement à l'intensification des contrôles fiscaux effectués dans les entreprises familiales.

En mars, Tang, qui se trouvait toujours hors de Singapour, a été reconnu coupable de diffamation et, en mai, le juge Chao Hick Tin a accordé aux demandeurs 5,65 millions de dommages-intérêts.

Le magistrat a déclaré : « Cette cour doit montrer son indignation face au préjudice causé aux demandeurs. » Un mandat d'arrêt a également été décerné à l'encontre de Tang, après que des fonctionnaires du fisc eurent retenu contre lui 33 chefs d'inculpation pour évasion fiscale présumée au titre de l'impôt sur le revenu l